



## La dangereuse berce du Caucase, bientôt en fleurs!

### *Invitation à rester prudent en plein air*

**Scott, 29 juin 2021.** – Les organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches tiennent à aviser la population que la berce du Caucase sera bientôt en fleurs, si ce n'est déjà le cas. Cette espèce exotique envahissante possède une sève incolore et inodore qui s'active sous les rayons du soleil, causant de graves blessures comme des brûlures au deuxième degré.

« Il peut rester des colonies ou des plants isolés qui n'ont pas encore été localisés, » explique Andréane Chabot, directrice générale du Conseil de bassin de la rivière Etchemin, d'où cet appel à la prudence. Toutefois, les OBV se veulent rassurants. « Nous connaissons la plupart des colonies présentes sur le territoire, et la majorité sont sous contrôle, » tient à préciser Guillaume Chrétien, directeur général de l'OBV du fleuve Saint-Jean. L'éradication des trois dernières années a porté ses fruits, plusieurs colonies étant maintenant suivies pour s'assurer qu'aucun plant ne repousse.

« Tout ça, c'est possible grâce à la vigilance des citoyens, en particulier des producteurs agricoles et leurs conseillers » commente François Lajoie, directeur général de l'OBV de la Côte-du-Sud. Leurs signalements, ainsi que ceux des municipalités et autres acteurs du territoire ont permis de dresser un portrait plus complet de la présence de la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches. Vous pouvez toujours signaler la présence de cette espèce sur le site web [www.byebyeberceducaucase.com](http://www.byebyeberceducaucase.com) ou au 581-224-6671. Des photos de la plante ainsi que l'emplacement où elle a été aperçue permettront aux OBV de l'identifier rapidement et d'aller l'éradiquer, si besoin est.

### **La berce du Caucase**

La berce du Caucase peut mesurer de 2 à 5 mètres de hauteur alors que ses feuilles peuvent atteindre 1,5 m de largeur et 3 m de longueur. À maturité, atteinte en trois à cinq ans, la plante forme de grandes ombelles de fleurs blanches dès le mois de juillet. D'abord vertes, les graines vont brunir et tomber au sol. Un seul plant de berce du Caucase peut généralement produire de 15 000 à 20 000 graines, viables de 5 à 7 ans une fois tombée au sol, d'où l'importance d'empêcher leur dispersion pour limiter la propagation de cette plante exotique envahissante dangereuse pour la santé.

Le danger provient de sa sève, incolore et indolore, qui peut causer des brûlures importantes au premier contact avec la peau. Ces brûlures surviennent dans les 24 à 48 heures après le contact, car la sève dite phototoxique s'active sous les rayons UV de la lumière naturelle ou artificielle.

### **À propos de l'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches**

L'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches vise à contrôler et éradiquer cette plante exotique envahissante dangereuse pour la santé humaine et de l'environnement. Financé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions, administré par le



ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et appuyé par la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches, ce projet de 3 ans a permis aux 9 organismes de bassins versants de la région d'obtenir les meilleurs résultats possibles grâce à leurs efforts concertés. La fin du projet, prévue pour le 31 mars 2021, a été reportée au 31 mars 2022. En effet, la crise sanitaire a ralenti les opérations et permis de poursuivre la lutte une année supplémentaire en respectant les objectifs et le financement accordé.

- 30 -

**Source :**

Véronique Brochu, directrice générale  
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)  
Tél. : 418-389-0476, poste 1  
Courriel : [direction@cobaric.qc.ca](mailto:direction@cobaric.qc.ca)